

VILLE DE LINAS

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION
21 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION
21 avril 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rosa FERNANDES

OBJET :

**FISCALITÉ 2026 :
FIXATION DES TAUX**

L’an DEUX MILLE VINGT SIX, LE 27 AVRIL à 20h00, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 21 avril 2026, s’est réuni à la salle de la Lampe, sous la présidence de **Madame Sara DALI, Maire de Linas.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BERNABLE Audrey, BOURGEOIS Gilles, CIRET Aurore, DARTUS Vanessa, DAVID Dominique, DUBOULET François-Xavier, FERNANDES Rosa, FIEVET Eric, GÉNICQ Julien, GOUMAND Aurélien, GUICHARD Annick, JAUFFRES Olivier, LASRY Cassandra, LAWSON Laetitia, PELLETANT François, PEQUERY Colette, PEREIRA Carminda, PICHOT Anne, PONROY Antoine, ROZ Frédéric, SANREY Michaël, SARACENI Anthony.

ABSENTS :

CUNIoT-PONSARD Mireille donne pouvoir à LAWSON Laëtitia,
DEMICHÉL Dominique donne pouvoir à FERNANDES Rosa,
LANGOT Antoine donne pouvoir à SARACENI Anthony,
RODARI Philippe donne pouvoir à FIEVET Eric,
SUFFISSEAU Claudine donne pouvoir à DALI Sara,
WU Stéphanie donne pouvoir à DAVID Dominique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;

VU les dispositions de l’article 1636 B *sexies* I.-4. du CGI permettant aux communes dont le taux de TH déterminé dans les conditions de droit commun est inférieur au taux moyen constaté pour cette taxe l’année précédente dans l’ensemble des communes du département, de le majorer dans cette limite, sans que l’augmentation du taux soit supérieure à 10 % de cette moyenne ;

CONSIDÉRANT que Madame le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité pour la part communale des trois impôts directs locaux ainsi que celui de la majoration spéciale de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires ;

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
À LA MAJORITÉ MOINS 1 ABSTENTION
(François PELLETANT de la liste Linas de Cœur)**

FIXE les taux suivants pour l'année 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86,36 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 14,70 %
- Majoration spéciale du taux de THRS : 20,00 %

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Sara DALI,
Maire de Linas**



Transmise au contrôle de légalité le : 30 AVR. 2026

Mise en ligne le : 30 AVR. 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité »

Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219103397-20260427-DELIB_24_20

Paraphe du Maire :